Les propriétaires ruraux veulent modifier le bail à ferme

AGRICULTURE Des associations plaident pour des clauses environnementales

- La réforme du bail à ferme entre dans une phase active.
- L'ASBL NTF, qui défend les propriétaires, veut un changement radical de la loi.
- Ce mardi soir, une conférence fera le point à Wépion.

Le bail à ferme est protégé par des lois qui n'ont pas évolué depuis des lustres. Les propriétaires et des associations veulent que cela change pour un équilibre propriétaires-locataires plus juste. © REPORTERS.

Protégé par diverses lois datant de 1929, 1969 et 1988, le bail à ferme va connaître une révision que certains espèrent radicale. Cette loi visait principalement à défendre l'agriculteur contre les desiderata des propriétaires. Aujourd'hui, ceux-ci exigent une réforme en profondeur car *« cette loi a tout cadenassé et si bien protégé les locataires que ceux-ci sont devenus les véritables maîtres des lieux,* estimait en juillet dernier, lors de la Foire de Libramont, NTF, l'association des propriétaires ruraux de Wallonie. *Les bailleurs ou propriétaires demandent dès lors une réforme en profondeur de la loi qui ne permette plus de vivre les abus observés sur le terrain. L'objectif est de rétablir la confiance et permettre des relations contractuelles saines entre bailleur et preneur, garantes d'un marché locatif dynamique au service d'une agriculture multiple. »*

De son côté, la « Plate-forme foncier agricole », dont font notamment partie Natagora, Nature & Progrès et Inter-Environnement Wallonie, souhaite aussi relayer les préoccupations des propriétaires, agriculteurs et environnementalistes soucieux de développer une agriculture durable. Ces associations plaident dès lors pour l'intégration de clauses environnementales dans le bail à ferme. Les environnementalistes défendent particulièrement la possibilité *« d'intégrer des clauses permettant de favoriser la préservation de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, la prévention des risques naturels (inondation, coulées de boues, etc.) et la lutte contre l'érosion,* explique Lucie Renuart pour Natagora. *Bailleur et agriculteur pourraient préciser de commun accord des modalités de gestion des terres louées sur base de clauses limitativement énumérées par la loi (maintien des prairies, interdiction de produits phytosanitaires, création et maintien de haies, etc.) Ces clauses négociées permettraient à l'agriculteur de s'engager en connaissance de cause. »*

> ***« Le seul motif possible actuellement pour mettre fin au bail est l'exploitation personnelle »*** ASBL NTF

Ce lundi, le parlement wallon a entendu divers acteurs liés à cette réforme mais tout le monde n'est évidemment pas sur la même longueur d'ondes, le syndicat agricole FWA n'étant guère chaud pour modifier la loi alors que la Fugea (La Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs) a une vision plus souple.

Quels sont les griefs des propriétaires envers cette loi ? L'ASBL NFT pose notamment le problème de la perpétuité du bail à ferme, ce qui suscite un ras-le-bol chez de nombreux propriétaires. *« Le seul motif possible actuellement pour mettre fin au bail est l'exploitation personnelle,* note Séverine van Waeyenberge, secrétaire générale adjointe de NTF. *Autant dire que cela rend les terres agricoles à vendre attractives aux seuls agriculteurs déjà établis et qui ont les moyens. Par ailleurs, l'obligation du caractère prépondérant d'une activité agricole pour pouvoir justifier l'exploitation personnelle ne permet pas l'installation de nouveaux agriculteurs non issus du milieu. Tertio, des agriculteurs devenus pensionnés conservent parfois leur bail sans exploiter eux-mêmes ces terres qu'ils sous-louent moyennant un fermage supérieur au fermage légal qu'ils paient au bailleur. »*

Pour elle, il faut envisager une rupture dans la gestion du bien commun, poser les fondations d'un nouveau cadre contractuel et ouvrir aux nouvelles générations de solides perspectives de prospérité partagée.

Le dossier est chaud et sera âprement discuté, nous n'en doutons pas. *« Mais on ne peut plus admettre un tel déséquilibre au détriment du bailleur qui est véritablement dépossédé de son bien »,* clame-t-on chez NTF. ■

JEAN-LUC BODEUX

PRATIQUE

Contexte

La Wallonie, c'est 730.000 ha de surfaces agricoles appartenant à 200.000 propriétaires. 70 % d'entre eux sont loués à des agriculteurs.

Conférence ce mardi à la Marlagne

Ce mardi, l'ASBL NTF organise une conférence intitulée « Bail à ferme, la rupture » à 18h à la Marlagne, chemin des Marronniers 26 à Wépion. Au menu, le bail à ferme aux Pays-Bas, pourquoi réviser en profondeur la loi sur le bail, et les revendications de NTF.
Infos au 081-26.35.84 ou www.ntf.be

Enseignant écartés pou suspicion d harcèlemen

GESVES

Surprenante histoire q qui jette actuellem trouble au sein de l'école ciale d'équitation et d'éle Gesves, dans le Namuroi blissement, dans le équestre, a bonne réputat y voit défiler des char voire des médaillés olym chevaux comme cavalier ses coulisses, à l'occasion gocient des poulains qui ront des écuries de comp Car comme son nom l'i Gesves est aussi un haras, droit où l'on élève des c Les 60 à 80 jeunes qui y l'enseignement vivent su la plupart du temps, sont gés dans leur univers : il centaine de chevaux à soi à entraîner quotidiennem

L'école est aujourd'hui d'une affaire de harcè Juste une suspicion à ce mais elle toucherait cinq professeurs qui vont être dus, et quatre d'entre e écartés depuis vendredi. commencé le jeudi de la s dernière. Lors d'un cours rale, le professeur d'aborder le thème du h ment. L'atmosphère se te élèves sont émus et parle larmes montent aux ye entend à ce cours parle sultes, de brimades, de co cravache, de coups de Même, semble-t-il, de ma ladeuses et de harcè sexuel. Le professeur de prévient immédiatement rection. Une procédure est lancée.

« Le fait d'écarter les seurs est une mesure pré mais on ne pouvait pa comme si de rien n'était jeunes ont des choses à doit évidemment les en Tout comme nous devo tendre les enseignants » mente Philippe Bultot, provincial en charge de gnement, montrant aus tout le collège provincia l'histoire très au sérieux. son de cloche du côté de France Marlière, inspect néral à la Province. Les gnants ont été convoqués les élèves suivront avant daction d'un rapport atte la table du collège ce je parquet n'est pas saisi ma visiblement l'affaire à l'œi